

**Séance publique du 30 janvier 2026**

**N° 2026-85**

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHEQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 30 janvier 2026</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement</b>	<b>N° 2026-85</b>

---

**Tournoi de rugby SVNS Series - Conditions d'accueil de l'événement sur le territoire -  
Décision - Autorisation**

---

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole accueillera le tournoi final du World Rugby SVNS Series du 5 au 7 juin 2026.

A l'été 2026, Bordeaux Métropole s'était engagée dans une candidature, associée à la Fédération française de rugby (FFR), afin d'accueillir une étape mondiale du tournoi World Rugby SVNS Series dans son Stade Atlantique Bordeaux Métropole. Dans le cadre du dossier porté par la FFR devant la fédération internationale World Rugby, Bordeaux Métropole a été retenue comme métropole hôte de la phase finale du tournoi de rugby à 7 les 5, 6 et 7 juin 2026, ainsi que comme étape internationale du tournoi de rugby à 7 pour les années 2027 et 2028.

Le World Rugby SVNS Series constitue le circuit mondial de rugby à sept organisé par l'instance internationale World Rugby. Ce tournoi regroupe les meilleures sélections nationales masculines et féminines dans une série d'étapes disputées à travers plusieurs continents, avec pour objectif de promouvoir une pratique dynamique, inclusive et spectaculaire du rugby.

Depuis sa refonte en 2026, le SVNS Series adopte un format structuré en trois divisions, visant à renforcer la compétitivité entre les nations, à favoriser l'émergence de nouveaux talents et à garantir la pérennité économique du circuit. La Division 1 rassemble les huit meilleures équipes masculines et féminines, qui participent à six étapes régulières, suivies d'une phase finale répartie sur trois événements majeurs : Hong Kong, Valladolid et Bordeaux.

Chaque étape du SVNS Series se déroule dans des villes emblématiques telles que Le Cap, Singapour, Perth, Vancouver, Dubaï ou encore New York, et s'accompagne d'un programme festif associant compétitions sportives, animations culturelles et concerts, dans une ambiance conviviale et populaire.

Le SVNS Series incarne les valeurs fondamentales de parité, d'inclusion et de diversité, en proposant des tournois mixtes où les équipes masculines et féminines évoluent dans des conditions équivalentes, tant sur le plan sportif, économique que logistique.

La France y occupe une place de choix, avec une équipe masculine sacrée championne en titre et une équipe féminine finaliste de la dernière édition. Ces performances s'inscrivent dans la dynamique impulsée par les Jeux Olympiques de Paris 2024, et témoignent de l'excellence du rugby à sept français sur la scène internationale.

Bordeaux Métropole et le Stade Atlantique Bordeaux Métropole ont été retenus afin d'accueillir 12 équipes féminines et 12 équipes masculines du SVNS World Championship. Ces 24 équipes sont composées des 8 meilleures de la Division 1 et de 4 qualifiées via la division 2. Les équipes supplémentaires seront connues après les phases qualificatives du

SVNS 2 (avril-mai 2026). La liste des équipes attendues en finale du HSBC SVNS World Championship à Bordeaux sont :

- Equipes féminines : Australie, Canada, Etats-Unis, Fidji, France, Grande-Bretagne, Japon, Nouvelle-Zélande + 4 équipes qualifiées via SVNS 2
- Equipes masculines : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Espagne, Fidji, France, Grande-Bretagne, Nouvelle-Zélande + 4 équipes qualifiées SVNS 2

Dans la lignée de l'ambition poursuivie par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (COJOP), les organisateurs de l'évènement souhaitent s'engager, dans le cadre d'une nouvelle génération de grands évènements internationaux, où les intentions sociales et environnementales sont mises au même niveau que les enjeux économiques et sportifs. Ainsi, le projet porté par World Rugby, la FFR et Bordeaux Métropole se veut exemplaire, vertueux et innovant en matière de développement durable et propose de créer notamment de nouvelles synergies participant ainsi à un héritage fort de la manifestation pour les territoires.

Un cahier des charges détaillé sera transmis par World Rugby et la Fédération française de rugby courant janvier 2026. Ce document précisera les attendus relatifs aux grandes missions de l'événement, notamment : la mise à disposition des infrastructures, le programme des volontaires, le programme d'animations, ainsi que le plan de mobilité.

Pour Bordeaux Métropole, la réception du World Rugby SVNS Series est l'occasion de créer du lien entre les populations locales et accueillies, impulsant ainsi des actions citoyennes et sociales autour de valeurs partagées. Elle représente également l'opportunité de valoriser les atouts et les ambitions du territoire tout en favorisant les échanges entre le tissu économique local et le monde entier. Enfin, l'organisation de cette compétition sportive internationale offrira une visibilité exceptionnelle à notre territoire.

Bien que le World Rugby SVNS World Championship soit un événement de moindre envergure que la Coupe du monde de rugby 2023 ou les Jeux olympiques 2024, il reste un tournoi international majeur, avec :

- Une forte attractivité touristique (fans internationaux, délégations, médias).
- Une programmation festive (concerts, animations, village rugby).
- Une durée concentrée sur trois jours, mais avec un potentiel de fréquentation élevé.

Il est donc raisonnable d'anticiper des retombées économiques significatives, notamment en termes de :

- Nuitées hôtelières
- Consommation locale
- Visibilité internationale
- Dynamisation du commerce et de la restauration

Des retombées économiques directes et indirects sont attendues localement, dépensées par 126 000 spectateurs sur 3 jours de compétition. Les populations passionnées de rugby se déplaçant dans les sites-hôtes pour cette manifestation se caractérisent par un fort pouvoir d'achat et des séjours prolongés comparé à d'autre compétitions, ce qui constitue un réel intérêt pour le tourisme local.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, du caractère fédérateur du rugby et de la portée de cet événement, il vous est proposé de confirmer le souhait d'accueillir sur le territoire métropolitain cette grande compétition sportive.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le rapport en bureau en date du 15 octobre 2015, définissant les critères caractérisant les évènements sportifs d'intérêt métropolitain,

**VU** la décision du comité exécutif de World rugby d'attribuer à la France l'organisation de la Coupe du monde de rugby 2023 le 15 novembre 2017, et par voie de conséquence, Bordeaux Métropole comme site d'accueil de la compétition,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour Bordeaux Métropole d'accueillir le tournoi mondial de rugby à 7 intitulé « SVNS World Championship » compte tenu des enjeux économiques, sociaux et touristiques pour le territoire,

**DECIDE**

**Article unique** : d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les conventions et documents en lien avec l'organisation de cet évènement sur le territoire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------